

# ANNEE 2025

## 3E REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 27 JUIN 2025

#### Membres présents :

- M. - Dominique FERRAU, Maire ;
- Mme - Flavia D'ANGELO, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ;
- M. - Manuel MULLER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- M. - Abdellah AFRYAD, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme. - Hulya ERDOGAN, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- M. - Abdallah YAHY, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme - Jamila DEBACHA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au maire ;
- M. - Jean-Luc MEYER, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- M. - Nicole CHENARD, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Cindy QUESADA, Conseillère Municipale Déléguée ;
- Mme - Lumba Fatuma DARABU, Conseillère Municipale ;
- Mme - Georgette MACHNIK, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Rachid AIT HRROU, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Nicole BARDOT, Conseillère Municipale ;
- M. - Salvatore INSALACO, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Laila REZGUI, Conseillère Municipale ;
- Mme - Hayette BOUAOUNE, Conseillère Municipale ;
- M. - Alain ROGER, Conseiller Municipal ;
- M. - Mohand Arezki AMED ALI Conseiller Municipal ;
- Mme - Marie KOPP, Conseillère Municipale ;
- Mme - Joanna VANGELISTA, Conseillère Municipale ;
- Mme - Sindy BENKERT, Conseillère Municipale ;

#### Membres arrivés en retard :

- Mme - Daniela SUTERA, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ; 18 h 10 participe au vote DEL-02-27/06/2025

#### Membres absents excusés :

- Mme - Pauline LUDDECKE, Conseillère Municipale Déléguée ;
- Mme - Céline MOURER, Conseillère municipale ;
- M. - Giuseppe VIRCIGLIO, Conseiller Municipal ;
- M. - Calogero NATALE, Conseiller Municipal ;

#### Membres absents non excusés :

- M. - Mohamed MISBAH, Conseiller Municipal ;
- M. - Khalid YASSER, Conseiller Municipal ;

#### Procurations :

- Mme LUDDECKE Pauline à M. MEYER Jean- Luc
- Mme MOURER Céline à M. INSALACO Salvatore
- M. NATALE Calogero à Mme D'ANGELO Flavia

Secrétaire de séance : Mme Flavia D'ANGELO

# CONSEIL MUNICIPAL DE BEHREN LES FORBACH

DU 27 JUIN 2025

## ORDRE DU JOUR

- 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2025
  2. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
- 7.1 FINANCES / DECISIONS BUDGETAIRES
3. Admissions en non- valeur
- 7.5 FINANCES / SUBVENTIONS
4. Demande de subvention exceptionnelle de l'US Behren Football
  5. Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants (FPH)
  6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Quartier Village pour ses 40 ans
  7. Demande de subvention au Département pour l'aménagement de la bibliothèque municipale Paul Bienvenu
- 4.2 FONCTION PUBLIQUE / PERSONNELS CONTRACTUELS
8. Transformation de poste suite à avancement de grade au titre de l'année 2025
- 1.4 COMMANDE PUBLIQUE / AUTRES TYPES DE CONTRATS
9. Convention de mise à disposition temporaire de terrains
- 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES / AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
10. Classement du réseau de chaleur urbain et définition des Zones de Développement Prioritaires (ZDP) pour l'obligation de raccordement
- 6.1 LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE
11. Dispositif PICS – Plan Intercommunal de Sauvegarde

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

.....

Début de séance : 18 h 06  
Fin de séance : 18 h 36

Le Conseil Municipal dûment convoqué en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq par le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique FERRAU, Maire, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 06 et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présent à son invitation. Il propose que Madame Flavia D'ANGELO soit désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance. Après l'accord unanime des élus, il invite à procéder à l'appel nominal des conseillers.

Après que le maire ait constaté que le quorum était atteint, il demande que soit supprimé le point suivant :

1.4 COMMANDE PUBLIQUE / AUTRES TYPES DE CONTRATS  
**9. Convention de mise à disposition temporaire de terrains**

Le maire demande de rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

9.4 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES / VŒUX ET MOTIONS  
**12. Motion en faveur du renouvellement d'une Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CANSSM-Filiérés pour la période pluriannuelle 2025 - 2028**

Le Conseil Municipal dans son ensemble approuve la modification de l'ordre du jour.

DEL N° 2 : Arrivée de Mme Daniela SUTERA à 18 h 10. Le nombre de présents passe de 22 à 23 ; le nombre d'absents de 7 à 6 et le nombre de votants de 25 à 26.

## POINT N° 1

### DELIBERATION N° DEL-01-27/06/2025

Domaine : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025

### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

**DECIDE PAR 21 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION**

### **D'ADOPTER**

- le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025.

## POINT N° 2

### DELIBERATION N° DEL-02-27/06/2025

Domaine : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU

Objet : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 applicable en Alsace Moselle ;

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL 05 - 25/05/2020 DU 25 MAI 2020 ;

**Considérant que** le maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire ;

### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

### DECIDE A L'UNANIMITE

### DE PRENDRE ACTE

- des décisions prises par le Maire conformément au compte-rendu annexé.

Annexe POINT 2

## **Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et applicable en Alsace Moselle**

### **DECISION DU MAIRE N°2025-04 du 23/04/2025 : AMISSUR 2025 – Travaux de sécurisation de voirie aux abords de l'école Louis Pasteur et dans plusieurs rues de la commune**

Comme chaque année, le département de la Moselle a lancé un appel à projet AMISSUR, un dispositif essentiel destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, la municipalité de Behren-lès-Forbach a exprimé sa volonté de renforcer la sécurité routière dans des zones clés de la commune. Reconnaisant l'éligibilité de ces projets au programme AMISSUR, la ville a décidé de solliciter une subvention de 5 102,54 € pour soutenir financièrement la réalisation de ces améliorations nécessaires pour la sécurité de ses citoyens.

**DECISION DU MAIRE N°2025-05 du 30/04/2025 : DPV 2025 – Remise en peinture des salles de classes des groupes scolaire de la ville**

Chaque année, la Préfecture de la Moselle lance un appel à projet dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV). Dans ce contexte, la municipalité de Behren-lès-Forbach a exprimé sa volonté de procéder à la remise en peinture de plusieurs salles de classe au sein des groupes scolaires Erckmann Chatrian et Hector Berlioz. Cette opération d'amélioration des infrastructures éducatives est jugée éligible à ce dispositif de subvention. En conséquence, une demande de subvention d'un montant de 28 550,40 € a été déposée pour financer ces travaux.

**DECISION DU MAIRE N°2025-06 du 30/04/2025 ; DPV 2025 – Création d'un parking paysager au centre commercial**

Dans le cadre de l'appel à projet annuel de la Dotation Politique de la Ville (DPV) lancé par la Préfecture de la Moselle, la ville de Behren-lès-Forbach s'engage dans la transformation du parking du Centre Commercial 1, un espace actuellement jugé vétuste et dont l'enrobé est dégradé, en un parking paysager moderne et fonctionnel. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie. L'opération a été identifiée comme éligible au dispositif DPV, ce qui a conduit à la décision de solliciter une subvention de 80 667,47 € pour soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

**POINT N°3**

**DELIBERATION N° DEL-03-27/06/2025**

Domaine : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Admissions en non-valeur

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le trésorier municipal en date du 16/06/2025 ;

**Considérant** le non recouvrement par la Trésorerie de Forbach de plusieurs titres d'un montant total de 10 455,09 €, émis de 2020 à 2021.

**Considérant** qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées et qu'il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur.

<b>Motifs d'admission en non-valeur</b>	<b>Montant</b>
Créances admises en non-valeur	10 455,09 €
Créances éteintes	0 €
<b>Total</b>	<b>10 455,09 €</b>

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### **D'AUTORISER**

- l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Mme le Comptable public conformément au tableau analytique ci-dessus, pour un montant total **10 455,09 €**.

#### **DE DIRE**

- que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 65.

## **POINT N°4**

### **DELIBERATION N° DEL-04-27/06/2025**

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Abdallah YAHI

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'US Behren football.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2541-12 ;

**Vu** la délibération N° DEL-06-03/04/2025 relative aux versements des subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de l'exercice 2025 ;

**Considérant** la demande d'aide exceptionnelle de l'association US Behren football ;

**Considérant** que l'US Behren football sollicite la municipalité dans le cadre d'une aide financière à hauteur de 3 000 euros afin de soutenir le projet sportif du club qui a organisé plusieurs actions en faveur des jeunes behrinois depuis le début de la saison.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### **D'ALLOUER**

une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à l'US Behren football afin de soutenir financièrement l'association dans les actions qu'elle mène en faveur de la jeunesse behrinoise depuis 2024 ;

#### **D'IMPUTER**

les dépenses sur les crédits du budget de l'exercice 2025 de la Ville, compte n° 6574.

## POINT N°5

### DELIBERATION N° DEL-05-27/06/2025

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Madame Jamila DEBACHA

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants (FPH).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

**Vu** les crédits prévus au Budget pour l'exercice 2025 ;

Développés dans le cadre du volet « cohésion sociale » du Contrat de Ville, les Fonds de Participation des Habitants (FPH), ont pour objectif de soutenir les projets portés par les habitants, organisés ou non en associations ;

**Considérant** qu'à l'issue de la phase d'instruction des dossiers et selon l'avis favorable de la Commission ad hoc du 25 mars 2025 mars et le 10 juin 2025 ;

**Considérant** l'enveloppe complémentaire du FPH réservé aux événements réalisés hors QPV ;

### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

### DECIDE A L'UNANIMITE

d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets ci-après :

- **900 €** au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA), pour le « Festival Migrations » 2025 ;
- **1 100 €** à l'association « Behren Sardes Calcio » pour le week-end franco-italien du 8 juin 2025 ;
- **1 200 €** à la MAM « L'éveil des loulous » pour leur kermesse du 6-7 septembre 2025 ;
- **1 000 €** au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA), pour le « Prox'Aventure » 2025 ;
- **1 500 €** à l'Association Jeunesse Initiatives et Solidarité (AJIS) pour leur kermesse du 14-15 juin 2025 ;
- **1 400 €** à l'Association Culturelle de Behren (ACB) pour la fête de la musique du 28 juin 2025 ;

**Considérant** l'enveloppe complémentaire FPH prévue au Budget pour les demandes émanant de quartiers hors QPV, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier au porteur de projet ci- après :

- **570 €** à Madame BUGIA Nadine dans le cadre de l'organisation de la fête des voisins prévue le samedi 6 septembre 2025 ; (enveloppe FPH hors QPV)

## **D'APPROUVER**

le versement des subventions aux porteurs de projets ci-dessus désignés ;

## **D'AUTORISER**

le versement aux bénéficiaires ;

## **D'IMPUTER**

les dépenses correspondantes sur les crédits figurants au budget général de la ville.

## **POINT N°6**

### **DELIBERATION N° DEL-06-27/06/2025**

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Jean- Luc MEYER

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Quartier Village pour ses 40 ans

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2541-12 ;

**Vu** la délibération N° DEL-09-03/04/2025 relative aux subventions attribuées aux associations culturelles au titre de l'exercice 2025 ;

**Considérant** la demande d'aide exceptionnelle de l'association Quartier Village.

**Considérant que** l'association fête ses 40 ans ; que dans ce cadre, l'association a formulé une demande de subvention exceptionnelle de 600€ ;

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

## **D'ALLOUER**

une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'Association Quartier Village pour l'évènement susvisée ;

## **D'IMPUTER**

les dépenses sur les crédits du budget de l'exercice 2025 de la Ville, compte n°6574.

## **POINT N°7**

### **DELIBERATION N° DEL-07-27/06/2025**

Domaine : 7.5 – Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MEYER

Objet : Demande de subventions exceptionnelles au Département pour mobilier bibliothèque

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-26, la commune a la possibilité « De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3231-2 qui stipule que « Lorsque l'intervention du département a pour objet de favoriser le développement économique, il peut accorder des aides dans les conditions prévues par le titre 1er du livre V de la première partie. »

La bibliothèque respectant les conditions suivantes :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement des référents de la DLPB ;

Prévoit de déposer une demande de subventions afin d'acquérir du mobilier intérieur et extérieur

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

**DECIDE A L'UNANIMITE**

## DE SOLLICITER

- Après du Département une demande de subventions pour l'octroi de fonds pour la bibliothèque municipale à hauteur de 60% pour :

	Prix HT	Prix TTC	Participation Département	Solde Ville	Total
Travées et aménagements de rayonnage	79,14€	94,97€	(60% du HT)		
Bacs destinés à la production jeunesse et à la bande-dessinée	1622,98€	1947,58€	1 829,45 €	1829,45€	3658,90€
Equipement de confort de type poufs	206,66€	247,99€			
Mobilier d'intérieur et extérieur	1140,3€	1368,36€			
Total	3049,08€	3658,90€			

l'acquisition de mobilier intérieur et extérieur afin de développer de nouvelle collection et d'ouvrir son jardin au public

## D'AUTORISER

le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

## DE PREVOIR

les crédits nécessaires au financement de cette action et de s'engager à les inscrire au budget primitif 2025.

## POINT N°8

### DELIBERATION N° DEL-08-27/06/2025

Domaine : 4.1 Fonction Publique / personnels titulaires et stagiaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Transformation de poste suite à avancement de grade au titre de l'année 2025

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° DEL 9 – 22/09/2023 relative à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;

**Considérant que**, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**Considérant que**, de ce fait, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025,

**Considérant que** cette modification, préalable aux nominations, entraîne une transformation de l'emploi d'origine en emploi correspondant au grade d'avancement,

**Considérant que** 3 agents de la filière administrative sont concernés,

**Considérant** l'étude des dossiers d'avancement de grade au regard des critères d'éligibilité et des critères d'analyse des candidatures selon les lignes directrices de gestion, établies par la collectivité en date du 22 septembre 2023,

**Considérant que** cette nomination répond à des besoins de la collectivité,

**Considérant qu'il** faut modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de l'agent de la filière administrative inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### **DE TRANSFORMER**

les postes suivants :

<b>Filière</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Ancien poste</b>	<b>Nouveau poste</b>
Administrative	3	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

#### **D'ADOPTER**

cette modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

#### **D'INSCRIRE**

au budget de l'exercice 2025, les crédits nécessaires aux rémunérations, primes et indemnités et aux charges des agents nommés.

**POINT N°9**

**DELIBERATION SUPPRIMEE**

**Lieu du 13 juillet se déroulera à la nouvelle salle culturelle et non à l'ALMET**

**POINT N°10**

**DELIBERATION SUPPRIMEE**

**RE- PROPOSEE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**POINT N°11**

**DELIBERATION N° DEL-11-27/06/2025**

Domaine : 6.1 Sécurité / Prévention des risques

Rapporteur : Monsieur Manuel MULLER

Objet : Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.731-1 et suivants relatifs aux dispositifs de sauvegarde et à la gestion des situations de crise ;

**Vu** la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "loi Matras" relative à la réforme des services d'incendie et de secours, et notamment ses dispositions permettant aux établissements publics de coopération intercommunale d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

**Vu** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

**Considérant que** le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) permet une mise en commun d'analyse des risques identifiés, du recensement des enjeux de chaque commune ainsi qu'une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale,

**Considérant que** les modalités d'appui à toutes les communes membres lors de la gestion d'une crise permet d'assurer la protection et le soutien de la population, avec notamment la mutualisation des moyens propres et ressources pouvant être fournis en cas de crise,

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

## **DE PRENDRE ACTE**

de l'entrée en vigueur de la commune de Behren-lès-Forbach au Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Communauté d'Agglomération de Forbach (PICS).

## **POINT N°12**

### **DELIBERATION RAJOUTEE**

#### **DELIBERATION N° DEL-12-27/06/2025**

Domaine : 9.4 – Autres Domaines de Compétences – Vœux et motions

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU

Objet : Motion en faveur du renouvellement d'une Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CANSSM- Filiéris pour la période pluriannuelle 2025 - 2028

Vu l'article L2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les Conseils Municipaux à émettre des avis ou des vœux sur les objets d'intérêt local ;

Vu la saisie des syndicats des Mineurs CGT – CFDT – CFTC – CFE-CGC du Bassin Houiller Lorrain par courrier du 10 mars 2025 ;

**Considérant** la problématique soulevée par le groupement de syndicats relative au maintien d'une offre de soins de qualité sur le territoire ;

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CANSSM-Filiéris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales avec la CNAM sous l'égide du gouvernement et de sa Ministre du Travail, de la Santé des Solidarités et des Familles ;

**Considérant** l'apport considérable de l'offre de santé de la CANSSM-Filiéris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées ;

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

**D'ADOPTER LA MOTION SUIVANTE :**

le Conseil Municipal de la ville de Behren-Lès-Forbach demande solennellement que le gouvernement :

- décide d'autoriser immédiatement une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025 – 2028
- garantisse par cette COG, les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations.

**Affiché le 04/07/2025**  
**en conformité de l'article L 2121-25**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Dominique FERRAU**  
Maire de Behren-lès-Forbach

